



10ème Rallye Régional « Ville De Vervins »

PEA (Participation Etrangère Autorisé)

Les samedi 6 et dimanche 7 avril 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2019.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 25 Février 2019
Ouverture des engagements	Lundi 25 Février 2019
Clôture des engagements	Lundi 25 Mars 2019 à minuit cache de la poste faisant foi
Parution du Road-Book	Samedi 6 avril 2019
Reconnaitances	Samedi 6 Avril 2019 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérifications administratives	Samedi 6 Avril 2019 de 14h00 à 18h30 Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Vérifications techniques	Samedi 6 Avril 2019 de 14h30 à 19h00 Place Sohier 02140 Vervins
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book (*)
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du collèges des commissaires sportifs	Samedi 6 avril 2019 à 18h00 PC course place Sohier à Vervins
Publication de la liste des équipages autorisés	le samedi 6 avril 2019 à 20h30 PC Course place Sohier au Tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le Samedi 6 avril 2019 à 20h30 au PC Course Place Sohier 02140 Vervins
Départ de la 1 ^{ère} étape	le dimanche 7 Avril 2019 place Sohier à Vervins à 8h10
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	le dimanche 7 Avril 2019 place Sohier à Vervins à 15h42
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	le dimanche 7 avril 2019 PC course place Sohier à Vervins, 30mn après l'affichage du provisoire et validation par le Collège des Commissaires Sportif.
Vérifications techniques finales	Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins
Remise des coupes	à partir de 19h00 Salle des fêtes place Sohier à Vervins
LIEUX :	
Distribution des Road-Book & pré-vérifications	INTERMARCHÉ ZAC Créapole 02140 VERVINS
Vérifications administratives	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Vérifications techniques	Place Sohier 02140 Vervins
PC Course	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Collège des commissaires	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Tableau d'affichage officiel	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Sohier 02140 Vervins
Parc d'assistance	Z.A.C Créapole 02140 VERVINS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DU DETROIT organisateur Administratif, organise les 6 et 7 Avril 2019 avec le concours du Thiérache Auto Club organisateur Technique, un rallye régional intitulé :

10eme Rallye Régional « Ville de Vervins » 2019

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **04/03/2019** sous le numéro **0319** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 168 en date du **04/03/2019**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Président	HOSSON Jean Pierre
Membres	
Secrétariat	HOSSON Florian 3 rue de Marle BP 45 02140 VERVINS Mail : hossonflorian@gmail.com Tel : 03 23 98 01 29 ou 06 76 59 48 32 Fax : 03 23 98 14 01
Permanence pendant le Rallye	idem

Organisateur technique

Nom : Thiérache Auto Club
Adresse : Avenue du General de Gaulle 02500 HIRSON

1.1P. OFFICIELS

Observateur [de la ligue et/ou de la FFSA]	LEMIRE Thomas 35253 01/11
Président du collège des commissaires sportifs	LEUVREY Jean Claude 88 02/01
Membres du collège des commissaires sportifs	ROUSSELLE Jean François 2589 01/12 MARTIN Christian 35423 02/07
Directeur de course	GRESSIER Julien 161143 01/12
Directeur de course adjoint	PICHELIN Martine 18416 01/11
Adjoints a la direction de course PC	En cour VIEHE Anne Catherine 11415 01/02
Adjoints à la direction de course sur les ES	PERRIN Patrick 6678 01/12 ES Braye SERIS Alexis 16688 01/16 ES THENAILLES
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	LEMIRE Thomas 35253 01/11 POTTIER Bernard 5010 01/12
Voiture autorité	HOSSON Jean Pierre
Voiture Balai	NARGUET Annick 1585 01/01 TANT Françoise 119502 01/01
Commissaire technique responsable	LHEUREUX Alain 4031 01/12
Commissaires techniques	DESSE Jean Michel 5538 01/12 LEMAIRE Daniel 240768 01/12 LEULIETTE Stéphane 10739 01/12 GODET François 110645 01/12 LEBEAU Michel 8842 01/01 TILMANY Régis 140581 01/09
Chargé des relations avec les concurrents	TESNIERE Michel 125487 13/17 BLANPAIN Yves 197446 01/02
liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE
Classements informatique	BACQ Jean Philippe 5147 01/02
Juges de faits	DECAMPS Daniel 210042 01/09 En cour

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional Ville de Vervins 2019 compte pour la coupe de France des rallyes 2019 coefficients 2 et pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sportautonord.com et qui auront lieu le Samedi 6 Avril 2019 de 14h00 à 18h30 Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à la Place Sohier 02140 Vervins de 14h30 à 19h00

Les vérifications finales seront effectuées au Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2019

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10eme rallye régional « Ville de Vervins 2019 » doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 25 Mars 2019 à minuit cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Thiérache Auto Club 3 rue de Marle BP 45 02140 VERVINS ou par mail à hossonflorian@gmail.com mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295€ (+5€ pour les commissaires de la LSAHF)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590€ (+5€ pour les commissaires de la LSAHF)
- **La somme de 5 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 5€, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

L'assistance sera autorisée Z.A.C Créapole 02140 VERVINS

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 10ème Rallye régional « Ville de Vervins » représente un parcours de 104.10 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 39.6 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5	BRAYE EN THIERACHE	7.30	3	21.90
ES 2-4-6	THENAILLES	5.90	3	17.70

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 6 Avril 2019 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le nombre maximum de passage autorisé sera de 3.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons oranges
- Chef de poste : Chasubles

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.16 :

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il se fera en utilisant les informations exploitables de la géolocalisation ou s'il ce n'est pas possible, selon la méthode prévue par la réglementation.

7.5.17.2 :

Dans le cas où les concurrents ont leurs voitures équipées de traceurs avec un « bouton panic », ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.7 P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces.

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	285 €	215 €	155 €		
Classe					
1 partant	155 €				
2 à 3 partants	215 €				
4 à 7 partants	235 €	135 €			
8 à 10 partants	255 €	145 €	85 €		
+ 10 partants	285 €	235 €	215 €	95 €	65€
Féminine	155 €				

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve

Pour la remises des prix, les classes suivantes seront regroupées : A7 - A7K - FA7K / A6 - FA6 - A6K - FA6K / A5 - FA5 - A5K - FA5K.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 7 Avril 2019 à : 19h00 Salle des fêtes place Sohler à Vervins.

